

LA CONSTRUCTION EN BOIS AUJOURD'HUI

SÉCURITAIRE, SOLIDE ET PERFECTIIONNÉE

La construction en bois est conforme aux normes les plus strictes : facile à réaliser, elle offre des avantages en termes de coûts de matériaux, de construction et d'environnement et constitue une nouvelle option pour les constructeurs, les architectes et les consommateurs, en particulier pour les applications non résidentielles.

Les progrès récents de la science du bois et des technologies de construction élargissent les possibilités pour les édifices à ossature de bois en hauteur. L'innovation scientifique a donné lieu à des produits de construction plus robustes sur le plan de la conception structurale, de la sécurité incendie et de la durabilité de ces bâtiments plus hauts. Une foule de types de bâtiments conviennent bien à la construction à ossature de bois : écoles, entrepôts, bureaux, magasins et installations sportives.

La Colombie-Britannique permet déjà la construction d'édifices de cinq et six étages en bois. L'Ontario a suivi. Après des années d'études rigoureuses effectuées par des experts techniques, des propositions de changements au Code national du

NOUS POUVONS
RÉDUIRE LE FARDEAU
ENVIRONNEMENTAL
EN NOUS TOURNANT
DAVANTAGE VERS
DES RESSOURCES
RENOUVELABLES COMME
LES PRODUITS DU BOIS.

bâtiment du Canada 2015 permettraient ces mêmes options pour les édifices de moyenne hauteur partout au Canada. Les codes garantissent que les édifices à ossature de bois sont conçus de façon à respecter des exigences rigoureuses en matière de sécurité incendie, de résistance structurale aux tremblements de terre ainsi qu'au vent.

Le bois est le seul grand matériau de construction qui pousse naturellement et qui est renouvelable. Les pressions s'accroissent pour réduire l'empreinte de carbone du milieu bâti et on demande de plus en plus aux concepteurs d'atteindre un équilibre entre les objectifs de fonctions et de coûts et ceux d'un impact environnemental réduit. Le bois peut contribuer à cet équilibre.

De nombreuses analyses de cycle de vie réalisées dans le monde ont montré que les produits du bois présentent des avantages environnementaux clairs par rapport aux autres matériaux de construction à toutes les étapes. Les bâtiments de bois produisent moins d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air, génèrent moins de déchets solides et réduisent la consommation de ressources écologiques.

Compte tenu de la croissance de nouveaux produits comme le bois lamellé-croisé, on peut s'attendre à voir des bâtiments en bois encore plus hauts à l'avenir au Canada et à l'étranger. À l'échelle mondiale, il existe déjà des bâtiments de démonstration de 10 étages ainsi que des projets d'édifices de 34 et 42 étages.

Les bâtiments à ossature de bois seront de plus en plus hauts, mais les Canadiens peuvent être assurés qu'il s'agit d'un choix sécuritaire, solide et perfectionné pour les constructeurs et les architectes.

DES ÉDIFICES EN BOIS DE PLUS EN PLUS HAUTS!

Les progrès de la science du bois et de la technologie du bâtiment, dont le bois lamellé-croisé est un exemple, permettent la construction d'édifices à ossature de bois plus hauts, qui sont sécuritaires, solides et perfectionnés. Et contrairement à d'autres matériaux couramment utilisés qui appauvrissent les ressources de la planète, le bois croît naturellement et réduit l'empreinte des édifices sur l'environnement.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES BÂTIMENTS À OSSATURE DE BOIS + LES MATÉRIAUX

rethinkwood.com

cwc.ca/design-with-wood

woodfacts.cwc.ca/fr



L'APFC défend les intérêts du secteur forestier. Elle travaille aussi à atteindre les ambitieux objectifs de Vision2020 pour aider l'industrie à se transformer par de nouveaux produits innovateurs, des marchés diversifiés, un dossier environnemental amélioré et une main-d'œuvre qualifiée. L'APFC est fière de représenter les plus grands producteurs canadiens de produits forestiers.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Nos membres sont aussi responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières d'une entreprise est une condition d'adhésion à l'Association, une première mondiale.